

Eduquer-punir-dénoncer :
les zones grises entre travail social et intervention pénale
Module III

Quel que soit l'âge des enfants et des jeunes accompagnés par la protection de l'enfance, d'innombrables situations soulèvent la question de la limite entre travail éducatif et nécessité punitive. Qu'il s'agisse de l'utilisation inappropriée des téléphones, de petits larcins, d'indisciplines ou d'actes répréhensibles selon la loi, le choix de la réponse à apporter demeure complexe parce que tiraillé par des injonctions contradictoires. D'un côté, le placement en lui-même est une violence qui génère des comportements d'opposition qui doivent pouvoir être « absorbés » par l'institution, car la construction de la personnalité passe elle aussi par la confrontation à l'adulte. De l'autre, la mise en danger des pairs, des professionnels et de soi-même ne peut être acceptée. S'il importe de faire respecter un cadre normatif, sa mise en œuvre doit être comprise pour être appliquée. Parcourir ce sentier étroit nécessite des connaissances souvent pointues et une capacité à se remettre en question.

La journée de formation propose, selon l'expérience éprouvée des intervenants, une double approche de la thématique, fondée à la fois sur le rappel du cadre légal, lui-même appréhendé sous le prisme des droits de l'enfant, et une lecture éducative construite par une longue expérience professionnelle de direction de foyer. Une large place est laissée aux questions émanant des participants, qu'il s'agisse de notions théoriques ou de cas concrets.

Programme :

8h30-9h00	Accueil et installation dans la salle de travail. Café croissants
9h00-9h45	Tour de table et cadre général du travail social avec les mineurs (brefs rappels fondés sur les modules 1 et 2)
9h45-10h30	Informer, signaler, dénoncer ? Les cadres légaux de droit civil et de droit pénal
10h30-10h45	Pause
10h45-11h30	Informer, signaler, dénoncer ? Evolution des pratiques à travers les années.
11h30-12h15	Cas pratiques venant des participants
12h15-13h45	Repas de midi (inclus dans le prix)
13h45-14h30	Aperçu des dispositions pénales relatives à <ul style="list-style-type: none">• l'intégrité (violence physique, psychologique et sexuelle)• à l'utilisation abusive des moyens de communication• aux fugues
14h30-15h15	En pratique, l'institution se trouve face à : <ul style="list-style-type: none">• des situations de violences physiques, psychologiques ou sexuelles entre enfants ou entre enfants et adultes• des consommations de substance,• l'utilisation inappropriée des natels,• des fugues, répétées ou non Quand appeler la police, l'IPE, le juge, le médecin ou une autre autorité. Quelles sont les enjeux et qui est compétent ?
15h15-15h30	Pause
15h30-16h00	Apports de la LAVI et anticipation des situations de crise au sein de l'institution
16h00-16h45	Cas pratiques venant des participants
16h45-17h00	Conclusion et remise des attestations (6 h de formation).